



# Du bord du gave aux tuileries

Infos n° 23 Novembre 2006

## Bulletin d'information communal

*Nouveau bulletin puisque depuis quatre mois nous n'avions pas eu le temps de vous donner des nouvelles, accaparés les uns ou les autres par nos activités personnelles, professionnelles ou ... municipales.*

*Passé et déjà loin l'été, les affaires ont repris, au sens propre et figuré... Nous avons reçu le mémoire en appel déposé par la CCCN près du Tribunal Administratif d'Appel de Bordeaux suite au jugement du TA de Pau qui nous donnait gain de cause. Maître Gibert du barreau de Bayonne assure notre défense en appel, un avocat étant obligatoire à ce niveau. Nous avons d'ores et déjà répondu à ce mémoire dans les délais qui nous étaient impartis (2 mois) Au niveau de la juridiction administrative, la procédure est essentiellement écrite. Nous attendons dans les deux mois une réponse éventuelle à notre réponse à laquelle nous aurons deux mois pour éventuellement répondre et ainsi de suite. La procédure peut ainsi durer si l'une et l'autre des parties ne cessent de répondre. Ce n'est pas notre intention.*

*Le contenu de ces mémoires est bien entendu consultable auprès de Monsieur le Maire ou l'un des conseillers à la mairie.*

*L'aménagement de la RD 947 (2° tranche) du carrefour avec la Rue de l'Arribère à celui avec la Rue de la Plane est programmé. Une étude d'aménagement paysager est en cours. Pour le réseau AEP, le remplacement de la conduite actuelle en amiante-ciment située en terrain privé est programmé par le Syndicat. Le nombre de bornes incendie est suffisant. Le réseau France Telecom est déjà en souterrain sauf la desserte des abonnés qui sera réalisée avec les travaux du réseau EDF, ces derniers programmés par l'entreprise CEGELEC au premier trimestre 2007.*

*Vous aurez remarqué que les candélabres renversés ont été remplacés Rue de la Mairie. Des plots de protection seront installés prochainement pour éviter que pareille mésaventure ne se reproduise trop souvent. Dans ce même quartier, nous voulons exprimer nos plus vifs remerciements aux riverains du Chemin Janet qui ont monté et installé l'abri bus pour la desserte scolaire à l'entrée du dit chemin.*

*Récemment inauguré le **nouveau cabinet des Infirmières** Route de Mauléon dont nous vous donnons ci contre les coordonnées*

*L'hiver approchant, nous vous recommandons de veiller à bien **calfeutrer vos compteurs d'eau** Certains particuliers ont eu à déplorer l'année dernière jusqu'à 8000 m3 de fuite*

Mairie: 05 59 66 53 86 Fax: 05 59 66 04 23  
mairie.susmiou@wanadoo.fr <http://www.susmiou.com>

## *A lire au verso* *le coup de colère du Maire*

(Courrier expédié à la Rédaction du Petit Cantonal. nous ne savons pas s'ils le publieront. La moindre des choses est que vous autres, administrés de Susmiou soyez informés)

### **TELETHON les 8 et 9 Décembre**

M. Larrère coordonnateur Béarn et Soule est venu à Navarrenx présenter les avancées de la recherche et expliquer que nous entrons dans une nouvelle époque, celle qui doit mener aux traitements chez l'homme. L'édition 2006 célèbre les 20 ans du Téléthon. Pour la circonstance, la consigne nationale est de placer cet événement sous la couleur du jaune. Les personnes qui suivront le char et les enfants de la retraite aux flambeaux auront un foulard jaune. Nous n'avons pas encore les horaires de passage à Susmiou. Toutes les personnes qui viendront accueillir le char voudront bien porter un élément jaune dans leur tenue vestimentaire. Le Char qui traversera les 30 communes retracera la rétrospective des 20 ans par le biais d'affiches sur des thèmes nationaux ou au niveau de notre territoire. A chaque halte dans les communes, des pas symbolisant l'avancée de la recherche seront posés sur le char.  
A bientôt donc.

### **Le Goûter de Noël aura lieu le SAMEDI 16 DECEMBRE avec petits et grands.**

En conséquence bien entendu, le goûter des Anciens de décembre est reporté à cette date.

#### **CABINET INFIRMIERES**

14 Route de Mauléon 64190 Susmiou  
**05 59 66 04 02**

Permanence du Lundi au Samedi de 7H 30 à 8 H00  
Soin à domicile ou au cabinet sur rendez-vous  
à partir de 6h45

DENIS NATHALIE IDE **06 75 74 66 85**  
PORRACHIA MIRENTXU IDE **06 75 50 87 52**

## LETTRE OUVERTE A LA CCCN

Je ne sais si le droit de réponse est admis dans votre « Mensuel d'information de la région de Navarrenx » ou si, à l'instar de la « Pravda », il ne peut être admis lorsque l'on critique le Parti, mais je ne pouvais que réagir en lisant le compte-rendu de la dernière réunion de la CCCN en date du 28 septembre 2006.

En effet j'ai fait mien un grand principe appliqué en Gestion de Production énonçant que « celui qui ne dit mot, consent »... J'ai donc pu avec plaisir constater que notre bon vieux dicton « Haro sur le baudet » était toujours d'actualité dans notre Canton en désignant Susmiou comme étant le vilain petit canard qui n'a pas, sous prétexte de la sacro-sainte solidarité, voté la définition (lisez l'extension) des compétences de la CCCN. Ainsi que dans nos chers Partis Politiques, si vous ne respectez pas la ligne, vous êtes exclus et montrés du doigt, belle leçon de démocratie !!!

Mais revenons au sujet qui nous préoccupe, car si votre mensuel N°83 d'octobre dernier, au travers du compte-rendu de la CCCN nous a désignés nommément, ainsi que le Conseil Municipal de Gurs, il n'en a pas pour autant expliqué en quoi consistait la définition des compétences de la CCCN. En effet, au-delà des compétences déjà acquises, cette dernière s'octroie « presque » à l'unanimité la totalité des pouvoirs jadis exercés par les Maires de nos Communes.

Ce phénomène, signalé dans un rapport de la Cour des Comptes sur les Intercommunalités observant qu'elle est plus souvent source de gaspillage que de rationalité, prive donc de toute initiative les Conseils Municipaux de nos villages, ne leur laissant au final que la gestion des petits soucis quotidiens de nos concitoyens, tels que les ampoules grillées, les feuilles dans les fossés ou les chiens errants, joli programme !!!

Outre la compétence économique, touristique, aménagement du territoire, jeunesse et donc petite enfance, sportive, communication, environnement, scolaire, logement et cadre de vie, (une liste à la Prévert) elle s'attribue tout dernièrement la compétence Culturelle, étonnant non !!! Ah oui, il est vrai que le Conseil de Susmiou avait lancé dès son élection en 2001 le projet de création d'une salle à vocation Culturelle que nous avons exposé à Monsieur le Président de la CCCN qui ne semblait, à l'époque, pas intéressé.

D'aucun vous rétorquera, comme pour le projet du Centre Médical, que la CCCN avait déjà ce projet dans ses plaquettes et que le Maire de Susmiou s'en était encore accaparé. Je demande à voir la moindre esquisse de plan alors que dès 2005, nous avions le dossier ficelé avec plans, permis de construire et subventions, excepté la subvention européenne pour laquelle, comme me l'expliquait récemment Monsieur le Sous-Préfet, « il nous aurait fallu l'aval de la CCCN... ». Ce dernier ajoutant en conclusion à notre entretien, et devant témoin, que « notre Intercommunalité se tirait une balle dans le pied, que c'était de l'autodestruction ... ».

En fait, comme le chien d'Ampeyrou au sujet d'une chienne en « chaleur » :

Vous ne voulez ni faire, ni laissez faire ...

Mais revenons encore à ce compte rendu de séance de la CCCN.

Pourriez vous m'expliquer comment il se fait qu'il n'a été nullement évoqué dans les précédents compte-rendu, le fait que la Commune de Susmiou ait gagné en première instance du Tribunal Administratif de Pau contre la CCCN, (sans l'aide d'un quelconque avocat, contrairement à la CCCN qui elle en avait missionné un, que nous avons bien sûr tous payé) dans le litige qui l'opposait au sujet de la Taxe Professionnelle que cette dernière se serait bien vue accaparer, malgré l'opposition, que dis-je, le refus ostentatoire d'un tel projet à Susmiou.

Comment se fait-il encore qu'à la réunion suivante, il n'ait nullement été fait état qu'une partie (majoritaire ou pas, nous ne le saurons jamais) des Conseillers de la CCCN s'opposait à faire Appel à cette décision du Tribunal Administratif, dans un moment sans doute de lucidité.

Et comment se fait-il encore, qu'il n'ait toujours pas été fait mention lors du compte-rendu de la réunion suivante, que, comme par enchantement, (n'y aurait-il pas eu un travail de « sape » entre temps, pour le moins efficace) cet Appel ait été voté à l'unanimité, une fois encore ? Décidément, comme nous l'avons écrit dans l'un de nos bulletins municipaux, la majorité, voire l'unanimité ne rime pas forcément avec légalité.

Et comment se fait-il toujours que dans le dernier compte-rendu du Conseil Municipal de Navarrenx en date du 12 juillet 2006, concernant le projet de permis de construire de la résidence de tourisme, centre d'hydrothérapie, je cite : « Le Conseil Municipal apporte son soutien total aux investisseurs et se réjouit que les efforts déployés par l'équipe municipale puisse permettre l'aboutissement de ce projet économique sur la commune ... ce projet est accepté à l'unanimité. » ?

Tiens, y aurait-il deux poids, deux mesures ? Ah oui, il est vrai que Monsieur le Maire de Navarrenx est aussi Président de la Commission économique : on n'est jamais aussi bien servi que par soi même.

« *Nemo auditur propriam turpitudinem elegans* » ou « Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude ».

On me reproche aujourd'hui la politique de la chaise vide à la CCCN, mais comment un élu, un homme digne de ce nom, peut-il participer à une telle mascarade sans porter atteinte à sa propre dignité, sa propre intégrité ?

Je ne sais si le comité de rédaction de votre journal se prononcera favorablement pour publier ces quelques lignes (ce qui évitera à Monsieur le Président de demander une copie de notre bulletin d'information communal à un de mes administrés), car il n'est pas facile, et je le conçois, de rester objectif quand la subvention principale provient de l'organisme en question.

Néanmoins dans la négative, je me verrais obligé de faire appel à un, ou plusieurs de nos quotidiens régionaux.

Je souhaite vraiment ne pas en arriver à une telle extrémité car cela ne concerne, au final, que les lecteurs de notre Canton.

Ces propos n'engagent que ma personne et en aucun cas l'équipe municipale de Susmiou.